



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Lycée Général et  
Technologique  
Aristide BRIAND**

# **LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
N°5  
DU 13 AVRIL 2023**

2 RUE PIERRE SÉMARD  
C.S. 73126 – 27031 EVREUX Cedex  
☎ 02.32.23.69.00  
E.MAIL : [ce.0270016W@ac-normandie.fr](mailto:ce.0270016W@ac-normandie.fr)

Nombre de membres titulaires : 30  
Nombre de présents titulaires : 20  
Quorum: 16

**Membres présents :**

**Membres de l'établissement siégeant de droit :** M. Jean-Michel DIOT, M Willy MARMOL, Mme Annie VOGEL, Madame Lila GHALI

**Représentant de la commune :** Mme Caroline CASTELNAU,

**Représentant EPN :** M Arnaud MABIRE,

**Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :** M Benjamin GAUDRE, Mme Cécile LAGOUANELLE, Mme Alexandra FOSSEY, Mme Marion LEGROS, Mme GHINASSI Annamaria, M. CARETTE Olivier, M. Matthias PEREZ

**Représentantes des personnels ATSS :** Mme Maryline BARGE, Mme Sophie DELABARRE, Mme Karine LECLERC,

**Représentants des parents d'élèves :** M Jacques DAVOUST, M. Denis LEVEQUE, Mme DARRAIDOU BRIDEL Corinne, M. Guillaume LELEDIER

**Membres excusés :**

M<sup>me</sup> TREMEL, représentante de la collectivité de rattachement  
M. Donatien AMOUROUX, Proviseur adjoint

**Membres absents :**

M Camille NARANTICH, représentant de la collectivité de rattachement  
M Laurent DELANOE, personnalité qualifiée

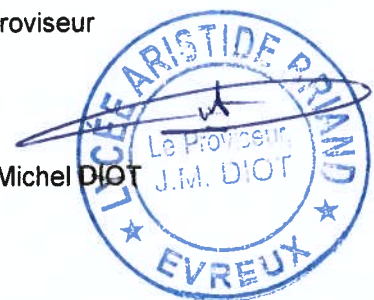
<b><u>Nature des questions traitées :</u></b>	<b>Pages</b>
I - CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
II - AFFAIRES FINANCIÈRES	3/11
III - ORGANISATION SCOLAIRE	11/12
IV - QUESTIONS DIVERSES	12

La secrétaire de séance

  
Madame DELABARRE

Le Proviseur

  
Jean-Michel DIOT



Monsieur le Proviseur, ouvre la séance à 17 h 30, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Il présente également les excuses des personnes empêchées.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M<sup>me</sup> DELABARRE, membre élu suppléante, représentante des personnels ATSS, se porte volontaire.

Monsieur le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres,

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 06/02/2023

Le procès-verbal de la séance du 06/02/2023, transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

Monsieur le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès-verbal. Un représentant des parents d'élèves indique qu'il y a pages 3 et 7 des erreurs de transcription.

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2023/110**

**Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Monsieur DIOT présente aux membres du Conseil d'administration Monsieur Willy MARMOL, désigné agent comptable intérimaire depuis le 1<sup>er</sup> février 2023.

## II. AFFAIRES FINANCIERES

### A. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2022 DU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE / VENTILATION DU RÉSULTAT D'EXERCICE

#### 1. Compte financier sur l'exercice 2022

Madame DELABARRE adjoint gestionnaire par intérim et Monsieur Willy MARMOL – Agent comptable informent les membres du Conseil d'Administration que le résultat budgétaire de l'exercice 2022 du LGT enregistre un résultat négatif de – 29 476,94 €. Ce résultat est essentiellement lié aux services ALO et SRH.

Les extournes 2021 non réalisées s'élèvent à 1 458.90€ (cf. : annexe jointe rapport COFI22).

Les sorties d'inventaire effectuées en 2022 font apparaître sur le budget une recette de 973 364.97€ environ, mais cette recette est fictive et n'apparaît pas dans les équilibres. Par conséquent, il faut les déduire du total pour connaître le montant réel des OPC à hauteur de 24 633.63 €. Tous les biens étaient totalement amortis.

#### SERVICE AP

Le service Activités Pédagogiques retrace la totalité des dépenses pédagogiques. Les principales recettes concernant ce service sont :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (Région) et dotation aux projets pédagogiques : 117 002,00 €
- La Taxe d'Apprentissage : 2 422,75 € en légère baisse par rapport à 2021 (2 499,48€) et pour le 2<sup>ème</sup> exercice consécutif.

Recettes = 136 823,75 € / Dépenses = 132 849,20 € soit 6,25% du volume du budget total 2022 de l'établissement (6,85% en 2021).

Les dépenses sont équivalentes aux dépenses de 2021 et on note un écart de 80 178,60 € avec le budget prévisionnel lié en grande partie à la subvention ERASMUS de 45 130€ qui n'a pas été dépensée et à une partie des crédits matière qui n'ont pas été utilisés en raison des suites du contexte sanitaire et qui ont une incidence sur le fonctionnement des enseignements. Les dépenses ont été moindres de **3.27%** par rapport aux prévisions

Le budget reprographie a été prévu en hausse par rapport à 2021 et nous constatons une augmentation des dépenses liées à l'évolution importante du coût du papier à partir de juin 2022.

Concernant les recettes : elles sont inférieures de 68 046,55 € par rapport aux prévisions.

Les crédits de remboursements de frais de stage et visites en entreprises une diminution par rapport au budget initial a été constatée en raison la baisse des subventions au titre du BOP (13STA). En 2022, le lycée a utilisé sur les reliquats des années antérieures.

## SERVICE SRH

Une baisse sur l'activité du Service Restauration et d'Hébergement a été constatée. Le service n'a pas retrouvé une fréquentation comparable à « l'avant COVID ». Cette baisse de fréquentation a aussi une incidence sur l'équilibre budgétaire du service de restauration puisque cela entraîne une diminution des recettes. Un certain nombre de commensaux délaisse le service de restauration (8 340 repas commensaux servis en 2022 contre 8499 en 2021 et 13 755 en 2019).

L'inflation des prix des denrées a un impact direct sur l'augmentation des dépenses. La réévaluation des tarifs en septembre 2022 n'a pas permis d'éviter un déficit important qui a nécessité un prélèvement sur fonds de roulement en décembre 2022. Le service clôture avec **un déficit d'exploitation de - 21 611,74 €**.

## SERVICE ALO

Le service ALO représente les dépenses de fonctionnement de l'ensemble de la cité scolaire : le lycée, le GRETA, le GSPaye, le Microlycée et le LP.

Les principales recettes sont :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par le Conseil Régional pour 391 579 €
- la contribution aux charges communes (CHAGAL) à hauteur de 235 886.80 €.

En 2022, les coûts liés à la viabilisation ont explosé en raison de la crise énergétique. L'augmentation des coûts de l'énergie, notamment le prix de l'électricité, a un impact fort sur le budget de la cité scolaire. Les dépenses de viabilisation correspondent à 322 768,27€ en 2022 contre 274 238,26€ en 2021, soit + 48 530,01€ c'est-à-dire 17.69 % de plus. Le lycée s'est engagé à limiter sa consommation d'énergie en adoptant un plan de sobriété énergétique dès le mois de septembre, ce qui a contribué à réduire notre consommation d'environ 10 000 kWh/mois. Les charges constatées sur ce service sont donc en hausse de **+59 034.39€** comparées à l'exercice précédent. Plus de 2/3 ont concerné la viabilisation (chauffage, électricité).

Si ce service clôture avec un déficit de seulement 22 768,57 €, c'est parce qu'un prélèvement sur fonds de roulement a été effectué en avril 2022 à hauteur de 140 358 € pour faire face à ces dépenses.

La location de logements et de salles participe aux recettes à hauteur de 42 153,43€. C'est en augmentation par rapport aux 2 dernières années.

Le pilotage de ce service a nécessité un suivi constant afin d'anticiper l'augmentation des coûts des matières premières, de l'énergie et les recettes manquantes pour prendre en compte les charges supplémentaires nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

## LES AUTRES SERVICES :

**Vie de l'Elève** il s'agit du Fond Social Lycéen, une partie seulement des recettes a été utilisée en 2022 car les familles en difficultés ne font pas toujours les démarches auprès des services.

**SBN** : On constate cette année une diminution légère du montant des bourses nationales versées aux élèves du lycée, ce qui est en corrélation avec la baisse des effectifs

En 2022, pour le **Micro lycée** les dépenses n'ont été réalisées qu'à hauteur de 5 117,04 € soit à 49.4% essentiellement pour des sorties scolaires ou des activités. Le service clôture donc avec un résultat positif.

### Amortissements « Opérations en Capital »

Les acquisitions réalisées dont le coût unitaire hors-taxes est supérieur à 800 Euros s'élèvent à **38 574.60€**

M. Marmol présente aux membres du Conseil d'Administration l'analyse financière.

Comme indiqué précédemment le résultat de l'exercice est déficitaire de 29 476,94 € (différences entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement) contre un excédent de 72 270,48 € en 2021. Il en donc résulte une insuffisance d'autofinancement de 787,67 € (contre une capacité d'autofinancement de 100 899,96 € l'exercice précédent)

Le fonds de roulement au 31/12/2022 est de **643 080,66 €** contre 654 597 € à la clôture de l'exercice précédent.

Il se décompose de la manière suivante :

- CAF (capacité d'autofinancement) : **619 316,79 €** (contre **636 795,75 €** au 31/12/2021)
- Stock alimentaire : **14 058,87 €**
- Dépôts et cautionnements : **9 705 €**

Cela représente **114** jours de fonctionnement et permet à l'établissement de faire face à ses obligations dans l'attente du versement de la 1<sup>ère</sup> partie de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi qu'au recouvrement des créances de demi-pension.

**Le besoin en fonds de roulement (BFdR)** s'établit à – 211 889,04 €. Ceci veut dire que le montant de la trésorerie du lycée est supérieur à celui de son fonds de roulement.

**La trésorerie** s'élève à 854 979,70 € soit 151 jours de fonctionnement contre 852 440,63 € un an auparavant, un niveau confortable.

**Le taux moyen de charges à payer : 3,56 %**

Il s'agit des charges constatées sur l'exercice mais qui ne seront payées que sur le suivant (c'est le cas pour les factures non parvenues à la clôture de la période d'inventaire)

**Le taux de non recouvrement : 4,40 %**

C'est le rapport entre les encaissements et les recettes constatées. En établissement scolaire, cela concerne essentiellement les créances de demi-pension. En ce qui concerne le lycée A. Briand, on peut constater que le taux de recouvrement est bon (supérieur à 95 %).

A l'issue des échanges, le Proviseur sollicite les membres du Conseil d'Administration pour l'adoption sans réserve du compte financier 2022 du lycée général et technologique :

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

**Acte n° 2023/111**

***Le compte financier 2022 du lycée général et technologique est adopté sans réserve à l'unanimité des membres présents***

## **2. Affectation du Résultat au Fond de Roulement**

Le Proviseur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'affectation du résultat de l'exercice 2022 avec un déficit de 221 611.74€ sur le compte de réserves « 10681 ».

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	

**Acte n° 2023/113**

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents NT***

## **3. DBM et DO :**

Madame DELABARRE présente les DO et DBM suivantes prises depuis le dernier Conseil d'Administration :

- ✚ **DBM N° 1 et 2 pour information** : pour la répartition de crédits suite à la notification de 3 subventions pour la prise en charge financière à 50% de l'entretien des 3 transformateurs électriques du lycée, la prise en charge à 100% d'une tonte réalisée par l'ESAT à la rentrée 2022 et l'achat de lasers en sciences physiques.
- ✚ **DBM N°3 et DO N° 1 pour information** : suite à la notification d'une subvention liée au remboursement du montant versée par l'assurance d'une entreprise suite à la perte de clés du lycée lors d'un chantier et modification de la répartition des crédits sur le service ALO
- ✚ **DBM N° 4 pour information** : pour l'ouverture de crédits « école ouverte / vacances apprenantes » liés à une subvention au BOP 230
- ✚ **DBM N°5 pour vote** : Madame DELABARRE sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le proviseur d'effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement (DBM 32) pour un montant de 100 000€ pour alimenter le crédit « nourriture » du SRH, pour anticiper les achats d'équipements et travaux nécessaires à l'ouverture en septembre 2023 de la filière STD2A, procéder à l'achat de mobilier et fournitures et au remplacement de l'organigramme du lycée + remises gracieuses.

La DBM 5 est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	

**Acte n° 2023/119**

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents NT***

## **4. Remises gracieuses**

Madame Delabarre sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation d'accepter les dossiers de remises gracieuse suivants :

Plusieurs créances sur l'exercice 2022, de septembre à décembre et 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour un total de 154.72€, ainsi qu'une demande d'annulation de créance pour un élève DP qui n'a mangé qu'à 3 reprises sur le trimestre, et la prise en charge des frais d'huissier à hauteur de 99.93€. Les 3 passages à la cantine seront facturés à la famille au tarif du forfait DP4 jours.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	NT

Acte n° 2023/117

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

## **B. CONVENTIONS – CONTRATS**

### **• Convention pour l'accueil d'un stage sportif :**

Madame Delabarre gestionnaire par intérim sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation préalable pour le Proviseur de signer la convention avec Fab5 camp association pour la mise à disposition du petit et du grand gymnase dans le cadre d'un stage de basket du 3 au 14 juillet 2023 (120 personnes maximum). Une contribution financière sera demandée selon les tarifs en vigueur pour la mise à disposition des locaux et au titre des frais de fonctionnement liés à cette occupation (cf : tarif viabilisation).

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	

Acte n° 2023/97

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents T**

### **• Convention avec le Conservatoire**

Madame Delabarre gestionnaire par intérim sollicite les membres du conseil d'administration afin d'autoriser le proviseur à signer la convention de mise à disposition de locaux avec le Conservatoire à rayonnement départemental de l'agglomération Evreux Portes de Normandie. Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie l'établissement au conservatoire, le lycée Aristide Briand a mis à disposition la salle de conférence située au Bâtiment A, au rez-de-chaussée bas le lundi 20 mars 2023 de 15h à 21h, pour un concert intitulé « The Hendrix experience » organisée par le conservatoire. Une contribution financière d'un montant de 69.40 euros sera demandée pour l'installation et au titre des frais de fonctionnement liés à l'occupation des locaux (cf : tarif viabilisation).

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	

Acte n° 2023/98

T

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

### **• Contrat CFC :**

Nouveau contrat pour l'autorisation de reproduction par reprographie des œuvres protégées avec les nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 1.60€ HT de 1 à 100 pages puis 3.35€ HT de 100 à 180 pages.

En 2023 1.70€ HT de 1 à 100 pages puis 3.50€ HT de 100 à 180 pages

En 2024, 1.80€ HT de 1 à 100 pages puis 3.65€ HT de 100 à 180 pages

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	

Acte n° 2023/101

T

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

### **• Convention constitutive Groupement de commande « fourniture et acheminement de l'électricité »**

Convention constitutive avec la Région pour accord multi attributaires et adhésion au marché subséquent en groupement de commande "fourniture et acheminement de l'électricité" qui démarrera le 1er janvier 2024.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	

Acte n° 2023/95

T

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

- **Modification Article N9 COM n°2 avec la Région**

Madame Delabarre gestionnaire par intérim sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation de modifier l'article n°9 de la convention d'objectifs et de moyens de la Région pour prise en compte de spécificités de l'établissement. En effet, lors du vote du 09/02/2023, celui-ci a été présenté mais la Région a souhaité modifier une partie de celui-ci. Pour rappel, la COM a pour objectif de préciser et de clarifier la répartition des missions de dans les EPLE entre la Région et les établissements concernant la gestion des ressources humaines et la diffusion du guide de l'exploitation et de la maintenance dans les lycées normands.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

**Acte n° 2023/96**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

- **CCINP :**

Convention relative à l'organisation des épreuves d'admissibilité des concours "grandes écoles" session 2023. Le lycée Aristide Briand est désigné centre d'examen par le rectorat pour le concours CCINP/E3A du 24 au 28 avril 2023 avec une mise à disposition des salles et du mobilier. Le rectorat met à disposition les surveillants nécessaires. Une enveloppe de vacations de 12h sera attribuée aux personnels pour l'entretien et l'accueil. L'indemnité pour le concours CCINP/E3A sera versée par l'École.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

**Acte n° 2023/103**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

- **Intervenant extérieur : CDI / CLEMI**

Convention pour l'intervention de personnalités lors des Journées inter établissements Éducation aux Médias et à l'Information (EMi) organisées par le CLEMI les 27 et 28 mars 2023 dans le cadre de la semaine de la presse et des médias à l'école. Mise à disposition de la salle de conférence à titre gracieux et prise en charge financière des repas des 8 intervenants

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

**Acte n°2023/105**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

- **Charte d'accueil de la saison culturel REGARDS :**

Charte accueil saison regard 2023 mise en place du parcours culturel dans le cadre de la saison REGARDS initiée par la Région et coordonnée par les CEMEA de Basse Normandie. Cette charte liste les modalités d'organisation à prévoir lors de chaque événement. Le coût total des interventions pris en charge par le lycée est de 2 540€

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

**Acte n°2023/102**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

- **Convention avec la DDFIP de l'Eure :**

Convention de partenariat avec la DDFIP de l'Eure pour l'instauration d'un partenariat entre la Direction départementale des finances publiques de l'Eure et notre établissement qui formalise les engagements respectifs des deux parties dans un objectif d'information, de formation et de professionnalisation des étudiants qui s'orientent vers la fonction publique.

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

**Acte n°2023/107**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

- **Convention avec la Régie de quartier :**

Convention de partenariat dans le cadre du projet étudiant des BTS SAM pour la collecte de jouets. L'association s'engage à prêter ses locaux, des matériels et éventuellement un véhicule pour réaliser le projet des étudiantes à titre gratuit.

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 19

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 19

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

**Acte n°2023/109**

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents***

- **Renouvellement de COP existantes et proposition de nouvelles :**

Le CA valide le renouvellement pour l'année 2023/2024 des Conventions d'Occupation Précaire sous réserve d'obtention de la dérogation à l'obligation de loger des personnels logés en NAS pour les COP déjà existantes avec une augmentation des loyers selon de l'indice de référence INSEE et des charges locatives.

En effet, si sur l'exercice 2022, nous n'avons pas été trop impactés par l'augmentation des **tarifs du gaz** - car nous bénéficions d'un marché Région négocié avant la crise énergétique - il se trouve que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 le nouveau marché a entraîné une très forte augmentation du M3. Pour rappel, le gaz n'est utilisé que pour la restauration et une partie du chauffage et de l'eau chaude sanitaire des logements de fonction (9 sur 18). C'est pourquoi nous devons proposer une augmentation du montant des charges mensuelles pour éviter aux locataires de devoir payer des sommes trop importantes lors de la régularisation annuelle.

Montants proposés selon le type de logement :

- pour un F3 de 72 m<sup>2</sup> au bâtiment K : 475 €/mois et 190 € de charges (eau, électricité et gaz)

- pour un F5 de 95 m<sup>2</sup> au bâtiment K : 560 €/mois et 190 € de charges (eau, électricité et gaz)

- pour un F4 de 96 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment H : 555€ et 150€ de charge (eau électricité et chauffage urbain)

- pour 3 assistants de langues (en contrat d'octobre à avril de l'année suivante) en colocation (bâtiment H T4) à partir de la fin du mois de septembre 2023 (loyer par chambre 220€ + 70€ ou 200€ + 70€ de charges mensuelles)

En fonction des résultats des mutations fin juin début juillet, des demandes de dérogation à l'obligation de loger et des logements disponibles, 2 logements disponibles pourront être proposés à la location en COP :

- Il s'agit du logement appartement T5 de 116m<sup>2</sup> situé au RDC aile Ouest Bâtiment E. Montant loyer 690 €/mois et 150 € de provisions sur charges (dont eau, électricité et chauffage urbain) à compter du 1<sup>er</sup>/09/2023.

- Et du pavillon T3 de 68 m<sup>2</sup> Montant du loyer 463 €/mois et 190 € de provisions sur charges (dont eau, électricité et chauffage central) à compter du 1<sup>er</sup>/09/2023.

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 19

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 19

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

**Acte n°2023/118**

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents***

## **C. SORTIES – VOYAGES**

- **Sortie au mémorial de CAEN le 25 MAI 2023**

Madame Delabarre sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur de signer les marchés conventions et contrats correspondants à la sortie organisée par M. DILER pour 40 élèves du microlycée et 11 encadrants le 25 mai 2023 Le montant total de 1897.90€.

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 19

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 19

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

**Acte n°2023/100**

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents***

- **Sortie à AEROKART le 14 Avril 2023**

Sortie pour les élèves du Microlycée le 14/04/2023 à AEROKART d'Argenteuil pour 30 élèves du microlycée et 11 encadrant. Le montant total est de 995 €.

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 19

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 19

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

**Acte n°2023/104**



***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents***

• **Sortie à Rouen élèves de l'option Culture Design**

Une sortie à l'Historial Jeanne d'Arc de Rouen est organisée le 8 juin 2023 par Mme Voisin enseignante pour l'option culture design pour les 18 élèves inscrits dans cette filière. Le montant total est de 967 € et est pris en charge par le lycée.

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 19

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 19

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

**Acte n°2023/108**

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents***

• **Bilan financier définitif du voyage à Bologne :**

M. Diot présente aux membres du conseil d'administration le bilan financier du voyage à Bologne en Italie du 6 au 12 février 2023.

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 19

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 19

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

**Acte n°2023/106**

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents***

**D. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2022 DU GRETA PORTES NORMANDES / VENTILATION DU RÉSULTAT D'EXERCICE**

**1. Compte financier GRETA PN sur l'exercice 2022**

Monsieur l'Agent comptable présente et commente le rapport dédié au compte financier pour l'année 2022 du GRETA Portes Normandes, dont le lycée Aristide BRIAND est l'établissement support, ainsi que les résultats de l'exercice budgétaire 2022 et le montant du fond de roulement. Il s'agit d'une année de transition suite à la fusion des 3 ex GRETA d'elbeuf, de l'Eure et Sud Normandie. Les charges en personnels représentent la majeure partie des dépenses, environ 10 400 000€.

Chiffre d'affaires réel du GRETA Portes Normandes hors co-traitance est d'environ 12 000 000€.

Le résultat de gestion est déficitaire à hauteur de 1 718 604.55 € sur l'exercice 2022

- Ce qui porte l'Insuffisance de financement (IAF) à 1 700 806.50 € (résultat ajusté en fonction du montant des amortissements réels)
- Le Fond de roulement disponible au 31/12/2022 à hauteur de 3 642 982.93 €, contre 5 375 023.65 € à la clôture de l'exercice précédent ce qui correspond à 82 jours de fonctionnement.

Le Provisoire sollicite les membres du Conseil d'Administration pour l'adoption sans réserve du compte financier 2022 du GRETA Portes Normandes

Votants : 20

Abstentions : 7

Bulletins nuls : 0

Pour : 13

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

NT

**Acte n°2023/115**

***La proposition est adoptée à la majorité des membres présents***

**2. Affectation du Résultat au Fond de Roulement**

Le Provisoire soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'affectation du résultat de l'exercice 2022 sur le compte de réserves « 10681 ».

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 20

Abstentions : 7

Bulletins nuls : 0

Pour : 13

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

NT

**Acte n°2023/114**

***La proposition est adoptée à la majorité des membres présents***

### 3. DBM et DO

- **DO N° 1 à 3 pour information** : pour divers ajustements de crédits.

### 4. GRETA PN : Versement de l'indemnité de fonctions pour la formation continue des adultes dans les GRETA (IFFCA)

Après avis de l'assemblée générale du GRETA en date du 07/04/2023, M. Diot présente aux membres du conseil d'administration l'enveloppe budgétaire réservée aux IFFCA, d'un montant global maximum de 180 000 Euros ainsi que le mode de calcul permettant de déterminer pour les attributions individuelles pour les personnels bénéficiaires exerçant les fonctions référencées dans les textes suivants :

- Décret 2018-1174 du 18/12/2018 (articles 1, 2 et 3 du décret 2018-1174)
- Arrêté du 18/12/2018
- Circulaire DGESCO 2019171 du 27/11/2019 (et selon les modalités définies dans ces mêmes textes).

La proposition est soumise aux votes

Votants : 20	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 13	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	NT

Acte n°2023/116

**La proposition est adoptée à la majorité des membres présents**

### 5. CONVENTIONS – CONTRATS DU GRETA PN :

- **Convention de prestation GRETA PN : Mise à disposition de formateurs pour l'antenne d'Elbeuf**

M. le Proviseur sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur de signer la convention avec la MFR (Institut Rual de Haute-Normandie) pour la mise à disposition de 3 formatrices de la MFR pour effectuer des formations (BTS ESF et DECESF) pour le compte de l'antenne d'Elbeuf du GRETA Portes Normandes et selon un calendrier prévisionnel défini à l'avance.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 20	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 13	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n°2023/112

**La proposition est adoptée à la majorité des membres présents**

- **Contrat EATERS :**

Contrat avec l'entreprise adaptée EATERS et bon enregistrement dans le cadre de la contribution financière versée à hauteur de 20 286€ en lien avec la déclaration URSSAF pour l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (attestation OETH).

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 20	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 13	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n°2023/

**La proposition est adoptée à la majorité des membres présents**

- **ETSGLOBAL :**

Contrat de partenariat avec ETS Global dans le cadre de l'organisation d'examens TOIC en anglais et définissant l'organisation des différentes sessions et les conditions financières.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 20	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 13	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n°2023/120

**La proposition est adoptée à la majorité des membres présents**

## E. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2022 DU GS PAYE

### • Compte financier GRETA PN sur l'exercice 2022

Monsieur l'Agent comptable présente aux membres du Conseil d'Administration le bilan de l'exercice 2022 pour le groupement de service paye des contrats aidés du département de l'EURE.

Le Proviseur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'approbation du compte financier de l'exercice 2022 :

Votants : 20    Abstentions : 7    Bulletins nuls : 0  
Pour : 13    Contre : 0    Refus de prendre part au vote : 0  
**Acte n° 2023/**

***Le compte financier 2022 du GSP est adopté sans réserve à l'unanimité des membres présents. NT***

### • Affectation du Résultat au Fond de Roulement

Le Proviseur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'affectation du résultat de l'exercice 2022 sur le compte de réserves « 10681 ».

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 20    Abstentions : 7    Bulletins nuls : 0  
Pour : 13    Contre : 0    Refus de prendre part au vote : 0  
**Acte n° 2023/**

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. NT***

## III – ORGANISATION SCOLAIRE

### 1. LE PLAN PLURIANNUEL D'ORIENTATION DU LGT.

Monsieur le proviseur présente aux membres du Conseil d'administration le plan pluriannuel d'orientation du lycée général et technologique. Dans le cadre de la politique académique d'orientation (années 2022-2025), chaque établissement définit ses axes prioritaires, formalise une stratégie et un plan d'actions pour accompagner le parcours d'orientation de chaque élève, tout au long de sa scolarité. Cette réflexion est formalisée par un Plan Pluriannuel d'Orientation valable pour la période 2022-2025.

Etabli au regard des indicateurs de réussite à l'examen, des taux de mentions, de poursuite d'étude et d'emploi à 6 mois, le PPO est structuré en 3 axes :

- Axe 1 : Elaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle
- Axe 2 : Découvrir le monde économique professionnel e les métiers
- Axe 3 : Découvrir les différentes voies de formation

Les perspectives envisagées sont les suivantes :

- Encourager la mobilité des élèves (ERASMUS+ et poursuite d'étude)
- Valoriser la diversité des parcours pour la réussite de chacun
- Elaborer un parcours d'encordement avec le supérieur
- Encourager la persévérance en accompagnant les parcours (par la voie de l'apprentissage)

Le plan pluriannuel d'orientation est soumis aux votes pour approbation

Votants : 18    Abstentions : 0    Bulletins nuls : 0  
Pour : 18    Contre : 0    Refus de prendre part au vote : 0  
**Acte n° 2023/122**

### 2. PROJET "NOTRE ÉCOLE, FAISONS LA ENSEMBLE"

Monsieur le proviseur présente aux membres du Conseil d'Administration le Projet "Notre École, faisons la ensemble". Suite aux temps de concertation et d'échanges proposés, en présence des représentants des personnels, des élèves et des parents, le thème le plus travaillé a été celui du bien-être. Plusieurs constats ont été faits et la communauté scolaire est persuadée qu'améliorer le bien-être des élèves aura un impact significatif sur la réussite des élèves.

Les Axes retenus sont les suivants :

- Mener un travail sur les espaces hors/en classe des élèves.
- Dynamiser les relations entre les différents acteurs du lycée pour favoriser l'intégration et l'appropriation du lycée.

Une synthèse a été réalisée intitulée « Mieux vivre Briand » regroupant les différents besoins et objectifs de ce projet qui sont :

- a. S'approprier les espaces du lycée : repenser les salles de permanence en lieu mixte : travail/détente et rendre la cour plus captive pour les élèves (achats de mobilier, mur d'expression au foyer, ...)
- b. Valoriser et communiquer : remettre en marche les écrans des bâtiments pour en faire des outils de communication
- c. Intégrer et collaborer : Disposer d'une classe flexible

Des devis ont été établis afin de proposer plusieurs aménagements au sein des locaux et à l'extérieur. Une solution de diffusion sur les écrans dynamiques a été chiffrée également.

Les lycées A. Briand et L. Senghor sont deux établissements avec des internats situés dans Evreux. Ils sont proches géographiquement. Les deux communautés scolaires font le constat que les élèves de l'internat doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de rendre ce lieu de vie plus dynamique. Les élèves et les étudiants internes ont clairement manifesté le besoin d'un cadre plus dynamique qui puisse leur proposer des actions culturelles, sportives et de découvertes sous toutes les formes.

Les équipes de deux lycées ont également constaté la difficulté de mobiliser sur le temps péri-scolaire et de mener des projets ambitieux.

Face à des besoins et des difficultés similaires, ce projet commun souhaite apporter une réponse nouvelle, ambitieuse et mutualisée.

Le Projet « Mieux vivre Briand » le projet inter-établissements « Notre internat faisons le ensemble » sont soumis aux votes pour approbation.

Votants : 18                      Abstentions : 0                      Bulletins nuls : 0  
Pour : 18                              Contre : 0                              Refus de prendre part au vote : 0  
**Acte n° 2023/99**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents T**

### **3. DENOMINATION DE L'ESPLANADE SAMUEL PATY**

Monsieur le Proviseur explique que depuis l'assassinat de Samuel PATY des personnels ont proposé de garder en mémoire cet événement en nommant un espace au sein du lycée. Après réflexion, il est proposé de nommer « Esplanade Samuel PATY » l'espace situé entre le bâtiment A et le stade. C'est à ce même endroit qu'avait eu lieu en 2020 la minute de silence. Une commission regroupant des personnels et des élèves pourrait mener une réflexion sur le visuel à mettre en place et la cérémonie qui pourrait être organisée le 16/10/2023 à l'occasion de l'anniversaire de l'assassinat de Samuel PATY.

Le Projet est soumis aux votes pour approbation.

Votants : 18                      Abstentions : 1                      Bulletins nuls : 0  
Pour : 17                              Contre : 0                              Refus de prendre part au vote : 0  
**Acte n° 2023/121**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents T**

## **IV – QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.



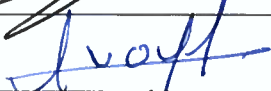
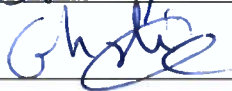
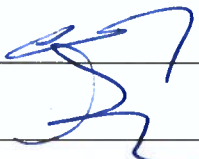




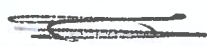
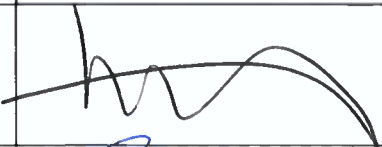
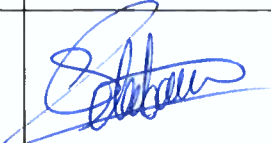
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à \_19h00.**



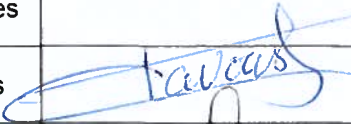
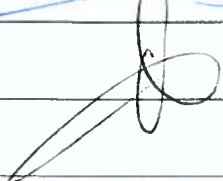


**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

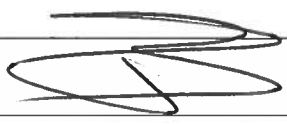
**LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE 2022 – 2023**

**ARISTIDE BRIAND EVREUX**

**Le Jeudi 13 avril 2023**

NOM PRENOM	Fonctions	EMARGEMENT
M. DIOT Jean-Michel	Proviseur	
M. AMOUROUX Donatien	Proviseur Adjoint	Excusé.
M MARMOL Willy	Agent Comptable	
Mme VOGEL Annie	DDFPT	
Mme GHALI	CPE	
M. NARANCITCH Camille	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme TREMEL Emmanuelle	Représentante de la collectivité de rattachement	Excusée.
Mme CASTELNAU Caroline	Représentante de la Commune	
M. MABIRE Arnaud	Représentant de l'EPN	
M. DELANOE Laurent	Personnalité qualifiée	
Mme LAGOUANELLE Cécile	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M GAUDRE Benjamin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme ESPINASSE Claire	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme GHINASSI Annamaria	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	Annamaria Ghinassi
Mme FOSSEY Alexandra	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CARETTE Olivier	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme CARIDROIT Tiphanie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BARGE Maryline	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
Mme DELABARRE Sophie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

Mme LECLERC Karine	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M LEVEQUE Denis	Représentant des parents d'élèves	
Mme ROSSIGNOL Corinne	Représentante des parents d'élèves	
M. DAVOUST Jacques	Représentant des parents d'élèves	
Mme DARRAIDOU BRIDEL Corinne	Représentante des parents d'élèves	
M. BARRAULT Olivier	Représentant des parents d'élèves	
BAH Adama Cira	Représentante des élèves	
AZEROUAL Douaa	Représentante des élèves	
DIA Fatimata	Représentante des élèves	
GONZALEZ ZUNINO Gabriel	Représentant des élèves	
GROGNET Méлина	Représentante des élèves	
<b>SUPPLEANTS</b>		
Mme PIEL Alexandra	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme BAKI Gisèle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme LEON Patricia	Représentante de la Commune	
M ERRAMMACH Youssef	Représentant de la Commune	
Mme POSTEC Viviane	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. PEREZ Matthias	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CATTAN Thierry	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BOUTTIER Catherine	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M BOURGEAIS Bruno	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. WOZNY François	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme LEGROS Marion	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
MME DE VRIESE Magalie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
MME POREE	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

MME DELAHAYE	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M JEAN PIERRE Frédéric	Représentant des parents d'élèves	
Mme RAHMANI Dalila	Représentante des parents d'élèves	
Mme SAVIGNY Catherine	Représentante des parents d'élèves	
M LELEDIER Guillaume	Représentant des parents d'élèves	
MME SIN Wai Kan	Représentante des parents d'élèves	
DANON Mathys	Représentant des élèves	
GANI Dina	Représentante des élèves	
N'DIAYE Silvana	Représentante des élèves	
TOP Mamy Astou	Représentante des élèves	
M FERNANDEZ LOPEZ	Représentant des élèves	